



République Française  
Département de l'Ariège  
COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Commune de ROQUEFIXADE

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 9

**Votants:** 9

**Séance du 12 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 octobre 2019, s'est réunie sous la présidence de Charles Castillo .

**Sont présents:** Charles CASTILLO, Michel SABATIER, Dominique DUMONS, Jacques RIVIÈRE, Chantal FABRE, Éveline AUTHIÉ, Amandine RAUZY, Jean-Claude ALLABERT, Jean-Barthélémy MARIS

**Représentés:**

**Excuses:** Fabrice AUTHIÉ

**Absents:** Cedric CLOTTES

**Secrétaire de séance:** Jean-Barthélémy MARIS

À 10h Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture du procès-verbal du conseil du 29 juin 2019.

Après lecture par M le Maire, le PV est adopté à l'unanimité.

**Délibération: DE 2019 018**

**Objet: Participation aux frais de cantine et ALAE 2019-20**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les frais de cantine, de CLAE et ALAE qui sont demandés aux enfants de Roquefixade scolarisés dans les communes de Montferrier, Villeneuve et St Paul de Jarrat. Un surplus est demandé aux familles qui ne sont pas résidentes dans les communes.

Pour l'année scolaire 2019/2020, 13 enfants de la commune sont scolarisés dans ces écoles. Le surplus annuel qui leur est demandé s'ils prennent tous les repas et restent au CLAE et à l'ALAE serait de :

Enfant scolarisé		Scolarisation		Cantine	CLAE
Nom	Prénom	Commune	Classe		
Allabert	Simon	Villeneuve d'Olmes	ce2	70,00 €	- €
Allabert	Pyrène	Villeneuve d'Olmes	Maternelle	70,00 €	- €
Tifaine	Arabeyre	Villeneuve d'Olmes	ce2	70,00 €	- €
Loïza	Chabrand-Binot	Villeneuve d'Olmes	cp	70,00 €	- €
Léa	Bossuet	Villeneuve d'Olmes	cp	70,00 €	- €
Lina	Bossuet	Villeneuve d'Olmes	Maternelle	70,00 €	- €
Gabin	Connord	Villeneuve d'Olmes	Maternelle	70,00	- €
Gabriel	Boudier	St. Paul de Jarrat	Primaire	168,00 €	60,00 €
Joseph	Boudier	St. Paul de Jarrat	Primaire	168,00 €	60,00 €
Eléa	Allard	Montferrier	cm1	70,00 €	- €
Loélie	Cuxac	St. Paul de Jarrat	cm2	168,00 €	60,00 €
Kantin	Cuxac	St. Paul de Jarrat	ce2	168,00 €	60,00 €
Laelle	Cuxac	Villeneuve d'Olmes		70,00 €	- €
Total			<b>TOTAL</b>	<b>1 302,00 €</b>	<b>240,00</b>

[Tapez ici]

€

Monsieur le Maire demande au conseil de valider la prise en charge par la commune du surplus demandé aux familles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **donne son accord** pour prendre en charge le surplus demandé aux familles, pour la cantine et le CLAE / ALAE pour les commune de Montferrier, Villeneuve d'Olmes et St Paul de Jarrat.
- **charge** le Maire de communiquer cette décision aux maires des communes concernées
- **autorise** le Maire à affecter et utiliser les fonds nécessaire pour faire face à cette dépense
- **mandate** le Maire pour signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

Résultat du vote:

Votants: 9    Pour: 9,    Contre: 0, Abstention: 0,    Refus: 0

**Délibération: DE 2019 021**  
**Objet: Vote de crédits supplémentaires - Roquefixade**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
6068	Autres matières et fournitures	-23.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	23.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DÉPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote:

Votants: 9    Pour: 9,    Contre: 0, Abstention: 0,    Refus: 0

**Délibération: DE 2019 022**  
**Objet: Vente parcelle Cazals à M Chevret**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur CHEVRET Christian demeurant Cazals du dessus est intéressé par l'acquisition de la parcelle B 2348 sise Cazals du milieu d'une contenance de 67 m<sup>2</sup> appartenant au domaine privé de la commune. En effet, cette parcelle est incluse dans la parcelle B119 lui appartenant.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de définir les termes de cette vente.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :**

- **fixe** le prix de vente de la parcelle B2348 à 200€
- **précise** que les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à la vente de la parcelle, aux conditions et prix indiquées ci-dessus.

Résultat du vote:

Votants: 9    Pour: 9,    Contre: 0, Abstention: 0,    Refus: 0

● **Bacs individuels ordures ménagères**

**Calendrier**

- Le 17 Septembre 2019 : présentation aux élus de la CC Pays D'Olmes
- Septembre/octobre 2019 : rencontres avec les communes
- Octobre 2019 : distribution flyers à la population
- Novembre 2019 : réunion publique à Leychert 5 novembre à 18h
- Novembre 2019 (S47): du 18 au 23 novembre accueil des scolaires
- (semaine de la SERD)
- Novembre 2019 : démarrage de la permanence pour retrait des bacs du 25 novembre au 07 décembre
- Novembre 2019 : retrait des bacs de regroupement le 26 novembre

**Aménagements**

Pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de garder le bac individuel chez eux (pas de jardin, de garage etc.) ou dont le logement est trop éloigné du passage du camion de ramassage, nous devons aménager des espaces de stockage publics ou privés, où les bacs seront à l'abri des regards.

Plusieurs personnes habitant sur la place sont concernées par cette impossibilité, ainsi que pour les appartements communaux et le quartier Faurisse.

Pour répondre à ce besoin nous allons:

- Transformer la locale poubelle de la place contiguë au lavoir, en local privatif.
  - Fermer tous les accès et installer une porte avec serrure
  - Installer une brise vue pour rendre le contenu du local invisible tout en gardant une aération.
  - Jacques Rivière et Michel Sabatier sont volontaires pour dresser les plans des travaux à réaliser.
  
- Aménager le local téléphone en celliers pour les locataires des appartements A et B. Dominique Dumons a en charge ce chantier.
  
- Pour le quartier Faurisse plusieurs possibilités sont envisagées.

[Tapez ici]

- En partant de la dernière maison du quartier et en allant jusqu'au lavoir, on trouve :
  - Stockage des bacs fermés à clef le long du mur de la route.(À éviter dans la durée)
  - Utiliser la grange en ruine de la famille Audinos pour une utilisation partagée par les habitants de Faurisse. Jean-Claude Allabert va contacter la famille pour leur proposer cette solution.
  - Créer un espace fermé de stockage à la place de la rocaille située à gauche du chemin.
  - Utiliser une partie du lavoir de Faurisse en le fermant pour un stockage des bacs.
  - Prolonger le lavoir pour réaliser un espace fermé de stockage.

## • **PLUi**

Il serait intéressant d'inclure dans le plan de Roquefixade les points remarquables. Ces points peuvent être, un espace naturel particulier, un point de vue, un arbre remarquable, le petit patrimoine (croix, fontaines etc.). En les incluant sur notre plan nous pourrions mieux les préserver dans le cas d'un aménagement privé ou public.

Le zonage a été présenté par chaque commune. La consommation de terres agricoles pour les zones à urbaniser (Au) dépasse les 30 ha, alors que le PADD voté fixait une limite de consommation à 10ha pour l'ensemble du Pays d'Olmes. Dans l'état actuel du zonage notre PLUi sera rejeté par l'administration. Nous devons donc revoir le zonage de manière à consommer moins de terres agricoles et/ ou modifier notre PADD pour que les chiffres correspondent.

Pour Roquefixade, les zones U de notre carte communale seront maintenues en zones Au ce qui représente environs 1 ha.

Le Maire avait réservé sur les terres communales de Femerle une zone En (énergie renouvelable) pour une implantation possible d'un champ photovoltaïque. Le conseil a souhaité retirer cette possibilité de zone En. Ce qui sera fait.

Vote contre: 6 Abs: 2 Pour: 1

## • **Ganges**

M le Maire rends compte de la visite de M Ramadour (architecte) qui est venu à sa demande donner son avis sur les granges.

En résumé il est d'accord avec notre approche du rez-de-chaussée et voit pour le premier étage un atelier d'artiste et son appartement associé.

Dominique présente son dernier projet. La grange de gauche est conservée et celle de droite est démolie. Cela crée un large passage vers le jardin et éclaire la grange de gauche, qui est transformé en WC public et rangement municipal au RdC et en appartement au premier.

Jean-Claude présente son idée d'aménagement. Il voit au premier étage un plateau de bureaux ou de jeunes entrepreneurs (pépinière) trouveraient un espace pour démarrer leur activité. La fibre et l'attrait de Roquefixade seraient un atout pour les faire venir. Au second 2 appartements permettraient de loger les mêmes entrepreneurs. Sa perspective étant d'amener de l'activité au village par un projet un peu ambitieux.

M le Maire va demander au service « éco » de la CCPO son avis sur le besoin de ce type de lieu de travail, et sur son opportunité à Roquefixade. M Barthélémy Dumons (architecte) sera également invité à donner son avis sur l'aménagement des granges.

- **Accessibilité**

L'accès de l'église aux PMR doit être amélioré. Pour cela le ressaut du portail du porche et la marche au niveau de la porte de l'église doivent être traités.

Dominique prend en charge l'étude et la direction des travaux à effectuer.

- **Éclairage public**

Une horloge astronomique est prévue pour remplacer la cellule crépusculaire qui déclenche aujourd'hui l'éclairage du village. Après discussion le conseil est d'accord pour utiliser les possibilités de cette horloge pour mettre en place l'extinction de l'éclairage de 0h (minuit) ou 1h du matin à 5 ou 6h du matin. Cette solution permet de réaliser environ 45% d'économie sur la facture.

- **Voirie**

L'aménagement du chemin du village à la montée du château est remis à plus tard.

L'entreprise qui devait faire les travaux a cessé son activité. Une nouvelle entreprise et des nouveaux devis devront être recherchés.

**Rue de la place au chemin du château.**

Il n'y aura pas de pluvial enterré à cause des conduites d'eau enterrées au milieu de la rue.

Une possibilité d'empierrement de la rue est envisageable. L'entreprise de Leychert spécialiste en pose de pierres de doit venir faire une proposition. Le conseil sera averti de sa venue pour discuter des possibilités.

**Cazals du milieu.**

Raynaud TP est mandaté pour améliorer le pluvial à hauteur du Cazals du milieu et rétablir l'alimentation de la fontaine du Cazals. Son intervention ne saurait tarder.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 13heures.